

M Schmerber Franck

1 rue des Prés

68720 Froeningen

[Schmerber.franck@wanadoo.fr](mailto:Schmerber.franck@wanadoo.fr)

Madame Solange GARIN

Commissaire enquêtrice

Mairie de Froeningen

Froeningen le 5 février 2026

Objet : Remarques suite ouverture d'une consultation du public relative à demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réalisation d'une zone de rétention de crues sur commune de Froeningen, Arrêté du 7 novembre 2025.

Madame la commissaire enquêtrice,

Veuillez trouver ci-joint mes remarques sur ce projet :

\*La rétention de crues ne doit pas faire zone de stockage d'eau, en effet celle-ci doit pouvoir s'écouler librement avec un débit régulé (définir un débit maximum et minimum lors des épisodes pluvieux).

La parcelle en amont ne doit pas rester en charge, pour éviter la création d'une zone humide en amont du bassin. Ceci de tel façon que la parcelle soit exploitable pour réaliser de la fenaison voire de la pâture. Qui sera en charge de la gestion de ce débit, de la vanne de vidange ?

\*Dans le cas le plus défavorable, d'une année très pluvieuse, la parcelle ne sera pas exploitable sur une partie voire sa totalité qu'en est il de la perte d'exploitation ?

\*Dans le projet tel que présenté le chemin descendant de la forêt n'est pas pris en compte dans la rétention idem pour le chemin arrivant sur celui-ci, il serait important de récupérer le flux arrivant de ces deux chemins (historique), un système de busage pourrait être réalisé.

\*Lors de l'achat de mes parcelles pour la réalisation du projet il était convenu de clôturer celles ci en amont et en aval de l'ouvrage de retenue, qu'en est-il ? La municipalité avait donné un accord verbal sur la réalisation de cette clôture, mais aucun engagement écrit à ce jour.

\*Dans le cas ou les parties aval et amont restent en eau et que l'herbe serait impropre à l'exploitation, quand est-il du fermage des parcelles et de la perte d'exploitation. Qui prend en charge cette problématique ?

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer Madame, mes salutations distinguées

Franck Schmerber

